



Communiqué de presse  
Pour diffusion le 7 janvier 2024 à 14 h

Négociations du secteur public | Entente de principe

## **La parole est maintenant aux 420 000 travailleuses et travailleurs du Front commun**

**Montréal, le 7 janvier 2024** – Après des semaines de négociations intensives et après avoir consulté ses instances intermédiaires, le Front commun confirme que l’entente de principe conclue à la fin décembre avec Québec sera soumise aux membres représentés par le Front commun.

« La parole est maintenant aux membres! Les détails de cette entente leur seront présentés en assemblée générale et ce sera à eux de jouer. Parce que oui, bien entendu, les salaires sont une chose. Mais la proposition qui leur est faite comporte plusieurs autres éléments intéressants. L’entente doit être prise comme un tout : les gains obtenus concernant les matières négociées à la table centrale s’additionnent à ceux des tables sectorielles quant aux conditions de travail et d’exercice. Bref, les prochaines semaines seront porteuses d’importantes discussions dans nos milieux », ont lancé les porte-paroles du Front commun François Enault, premier vice-président de la CSN, Éric Gingras, président de la CSQ, Magali Picard, présidente de la FTQ et Robert Comeau, président de l’APTS, en conférence de presse aujourd’hui.

« Il faut le dire, cette négociation n’aura pas été facile. Il est encore tôt pour mettre toute cette année et demie en perspective mais, chose certaine, il est clair que la très forte mobilisation des membres - partout à travers le Québec - a fait toute la différence

pour que le gouvernement comprenne les besoins dans nos réseaux. C'est un travail colossal qui s'est effectué à plusieurs niveaux, au quotidien. Bien loin des caméras, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui, depuis le tout début, ont consolidé les actions sur le terrain, assuré la visibilité du Front commun, fait connaître nos revendications et diffusé notre message. Pour tout ceci, nous voulons aujourd'hui les féliciter et leur dire merci », d'indiquer les leaders syndicaux.

Sur le plan des paramètres salariaux l'entente prévoit une augmentation de salaire de 17,4 % sur 5 ans, négociée pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de tous les secteurs. Fait à souligner : une augmentation de 6 % est prévue pour la première année de la convention, rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2023, si l'entente est acceptée. Il s'agit de la plus grande augmentation de salaire annuelle depuis des dizaines d'années.

Le Front commun rappelle que l'offre du gouvernement sur 5 ans était de 9 % en décembre 2022, puis de 10,3 % en octobre 2023 et de 12,7 % au 6 décembre 2023. L'offre actuelle, à 17,4 %, constitue la plus grande augmentation sur la durée d'une convention collective depuis 1979. À cette hausse s'ajoute aussi une protection du pouvoir d'achat, pouvant aller jusqu'à 1 %, pour chacune des trois dernières années de la convention collective.

L'entente prévoit plusieurs améliorations à la convention collective, en plus des augmentations salariales : vacances, régime de retraite, assurances, droits parentaux et autres gains. Au nombre de celles-ci, on compte notamment :

- l'acquisition du droit à la 5<sup>e</sup> semaine de vacances après 15 ans d'ancienneté et l'atteinte de la pleine 5<sup>e</sup> semaine de vacances à compter de 19 ans d'ancienneté plutôt que de 25 ans;
- des améliorations au régime de retraite, dont la possibilité de prolonger l'entente de retraite progressive jusqu'à 7 ans;

- des améliorations au régime de droits parentaux, notamment l'ajout d'une journée à la banque de congés spéciaux pour suivi de grossesse;
- une bonification des contributions conventionnées de l'employeur pour l'assurance maladie;
- une bonification de la prime d'attraction et de rétention pour contrer la pénurie pour les ouvriers spécialisés, passant de 10 % à 15 %;
- une majoration salariale de 10 % pour les psychologues de tous les réseaux, prise en compte par le régime de retraite.

Les assemblées générales seront convoquées du 15 janvier au 19 février prochains, par plus de 300 syndicats faisant partie du Front commun.

« C'est une immense fierté pour nous d'avoir contribué à ce grand mouvement historique en Front commun. Nous, d'une seule voix. Notre pari quant à l'union de nos forces et à la solidarité aura été le bon. Dès la mise sur pied du Front commun, nous avons dit qu'il s'agissait d'abord et avant tout de la volonté des membres. De constater à quel point ils se le sont rapidement approprié fera assurément partie des moments marquants de nos organisations syndicales. L'appui de la population aura aussi été un élément clé. D'une certaine façon, les Québécoises et les Québécois ont aussi fait partie de cette voix en soutenant massivement les revendications des travailleuses et des travailleurs. Pour ça aussi, merci! », ont conclu les porte-paroles du Front commun.

### **À propos du Front commun**

Ensemble, la CSN, la CSQ, la FTQ et l'APTS représentent plus de 420 000 travailleuses et travailleurs de l'État québécois dans les secteurs publics, en éducation, en santé et dans les services sociaux ainsi qu'en enseignement supérieur.

Source : Front commun (CSN, CSQ, FTQ, APTS)

## **Renseignements**

Noémi Desrochers, CSN  
Cellulaire : 514 216-1825  
[noemi.desrochers@csn.qc.ca](mailto:noemi.desrochers@csn.qc.ca)

Maude Messier, CSQ  
Cellulaire : 514 213-0770  
[messier.maude@lacsq.org](mailto:messier.maude@lacsq.org)

Jean Laverdière, FTQ  
Cellulaire : 514 893-7809  
[jlaverdiere@ftq.qc.ca](mailto:jlaverdiere@ftq.qc.ca)

Maxime Clément, APTS  
Cellulaire : 514 792-0481  
[mclement@aptsq.com](mailto:mclement@aptsq.com)